UNION des CANAUX d'ILLE et de CORBERE

23 avenue Pasteur
66130 ILLE SUR TET
Tél. : 04 68 50 22 08
Courriel : ucic66@gmail.com

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS N°2-2025
REUNION DU 27 JANVIER 2025

Objet : Facturation des annulations de titres non justifiées

L'an deux mille vingt-cinq et le vingt-sept janvier à dix-huit heures, ont été convoqués pour une réunion du Conseil Syndical, les syndics de l'UCIC, au bureau de l'ASA, 23 avenue Pasteur à Ille sur Têt.

La séance est présidée par M. Didier BRUZY, Président, Monsieur Marc SIMON, syndic est désigné secrétaire de séance.

Présents : Mme. BOUZAN Béatrice, MM. BRUZY Didier, GRANDE José, MAILLOLS Pascal et SIMON Marc, syndics titulaires.

Madame Sandrine JAFFARD explique que pour les ASP n'étant pas domicilié au bureau des ASA, 23 avenue Pasteur à Ille sur Têt, la transmission des justificatifs de mutation dépend souvent d'une personne intermédiaire. De ce fait, les documents nous arrivent souvent hors délai et donc les anciens propriétaires reçoivent les redevances. Les ASA nous demande donc d'effectuer des annulations et réémissions de titres qui demande plusieurs opérations et donc du temps.

C'est pour ces raisons que nous souhaiterions facturer ces opérations non justifiées à toutes les ASA que nous avons en prestation de service à hauteur de 5 € le titre d'annulation et 5 € le titre de réémission.

Suite à la proposition du Président et après en avoir délibéré, le Conseil Syndical à l'unanimité :

- **Valide la facturation des annulations et réémissions de titres ;**
- **Autorise le Président à prendre toutes les dispositions et à signer les documents nécessaires pour la mise en œuvre de la présente délibération.**

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Union des ASA d'Ille et Corbère
23 avenue Pasteur - 66130 Ille sur Têt

Le Président de l'UCIC,
Didier BRUZY